



Document d'objectifs du site Natura 2000

« Hautes Garrigues du Montpelliérais »

Zone de Protection Spéciale – FR 9112004

Synthèse





Maître d'ouvrage :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault
Suivi de la démarche : Marie-Cécile Lyx

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de L-R
Suivi de la démarche : Nathalie Lamande

Opérateur Natura 2000 :

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
Hôtel de communauté
25, allée de l'Espérance
34270 Saint-Mathieu-de-Trévières
Tel : 04.67.55.17.00
Mail : grandpicsaintloup@ccgpsl.fr

Rédaction du Docob :

Rédaction, coordination, cartographie : Aurélie Tibaut, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

Diagnostic écologique : La Salsepareille et Cercis, 2012

Diagnostic agricole : Chambre d'agriculture de l'Hérault, 2012

Diagnostic des activités de chasse : Fédération régionale des chasseurs de L-R et départementale de l'Hérault, 2012

Diagnostic forestier : CRPF, 2012

Crédits photographiques :

Photographies de couverture : Denis Buhot, Antoine Carrer et Alain Ravayrol, la Salsepareille (Crave à bec rouge, Grand-duc d'Europe, Martin pêcheur et Milan noir) ; David Lacaze (Aigle de Bonelli) ; Jean-Charles Sicard (Rollier d'Europe)

Autres photographies : La Salsepareille ou source précisée en légende



Références à utiliser :

Document d'objectifs du site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais », Zone de Protection Spéciale – FR 9112004, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, 2013



Table des matières

I- Natura 2000 : un programme européen en France	4
1. La démarche française	5
2. Le docob des hautes garrigues du montpelliérais	5
II- Les Hautes Garrigues du Montpelliérais	7
1. Présentation générale.....	7
2. Les zones naturelles remarquables	8
3. Les zones réglementaires	9
4. Les documents d'urbanisme	10
5. Le foncier	11
6. Autres plans et programmes.....	11
III- Le patrimoine naturel	12
IV- Les activités socio-économiques	15
V- Analyse écologique et hiérarchisation des enjeux	17
VI- Objectifs	20
1. Objectifs de conservation	20
2. Objectifs de développement durable	21
3. Objectifs opérationnels et outils mis en place	23
VII- Plan d'action	25
1. Les MAEt	25
2. Contrat Natura 2000	28
3. Animation	28
4. Charte Natura 2000	32

Table des illustrations

Figure 1 : Constitution du réseau Natura 2000	4
Figure 2 : Le site Natura 2000 : Hautes Garrigues du montpelliérais	6
Figure 3 : Caractéristiques générales des Hautes Garrigues du Montpelliérais	7
Figure 4 : Les sites Natura 2000 en directive <i>Habitats</i> compris dans la ZPS.....	8
Figure 5 : Les zones naturelles d'intérêt comprises dans la ZPS.....	8
Figure 6 : Les sites classés et inscrits des Hautes Garrigues du Montpelliérais.....	9
Figure 7 : Les arrêtés de protection de biotope dans les Hautes Garrigues du Montpelliérais	9
Figure 8 : Etat d'avancement des documents d'urbanisme par communes (source DDTM, avril 2012).....	10
Figure 9 : Synthèse des plans et programmes qui concernent la ZPS	11
Figure 10 : Grands types d'habitats préférentiels par espèce de l'Annexe I.....	12
Figure 11 : Outarde canepetière.....	13
Figure 12 : Martin pêcheur d'Europe	13
Figure 13 : Grand-duc d'Europe.....	13
Figure 14 : Pipit rousseline	13
Figure 15 : Aigle de Bonelli	13
Figure 16 : Aigle royal	13
Figure 17 : Crave à bec rouge	13
Figure 18 : Grands types d'habitats préférentiels par espèce de l'Annexe I.....	14
Figure 19 : Bilan des activités du site et leur incidence sur les oiseaux et leurs habitats	16
Figure 20 : Etat de conservation des espèces nicheuses de l'Annexe I et de leurs habitats.....	17
Figure 21 : Hiérarchisation des enjeux du site par espèce nicheuse de l'Annexe I.....	18
Figure 22 : Priorités d'action par espèce de l'Annexe I	19
Figure 23 : Déclinaison des enjeux en objectifs de développement durable ciblés.....	21
Figure 24 : Déclinaison des enjeux en objectifs de développement durable transversaux.....	22
Figure 25 : Objectifs opérationnels ciblés.....	23
Figure 26 : Objectifs opérationnels transversaux	24
Figure 27 : Les MAEt proposées	27
Figure 28 : Les contrats forestiers proposés	29
Figure 29 : Les contrats ni forestiers – ni agricoles proposés	30
Figure 30 : Les mesures liées à l'animation	31



I- Natura 2000 : un programme européen en France

Au cours des années 1970, la protection de la nature a été traitée dans de nombreuses conventions internationales : Ramsar (1971), Washington (1973), Bonn (1979), Berne (1979). Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des habitats d'espèces communautaires dans un état de conservation favorable.

Le réseau est composé de sites, les Zones de Protection Spéciale et les Zones Spéciales de Conservation, désignés en application de deux directives : la directive *Oiseaux* (2 avril 1979) et la directive *Habitats* (21 mai 1992) (fig.1). Un site peut être désigné au titre de l'une ou de l'autre directive ou au titre des deux, selon des périmètres identiques ou différents.

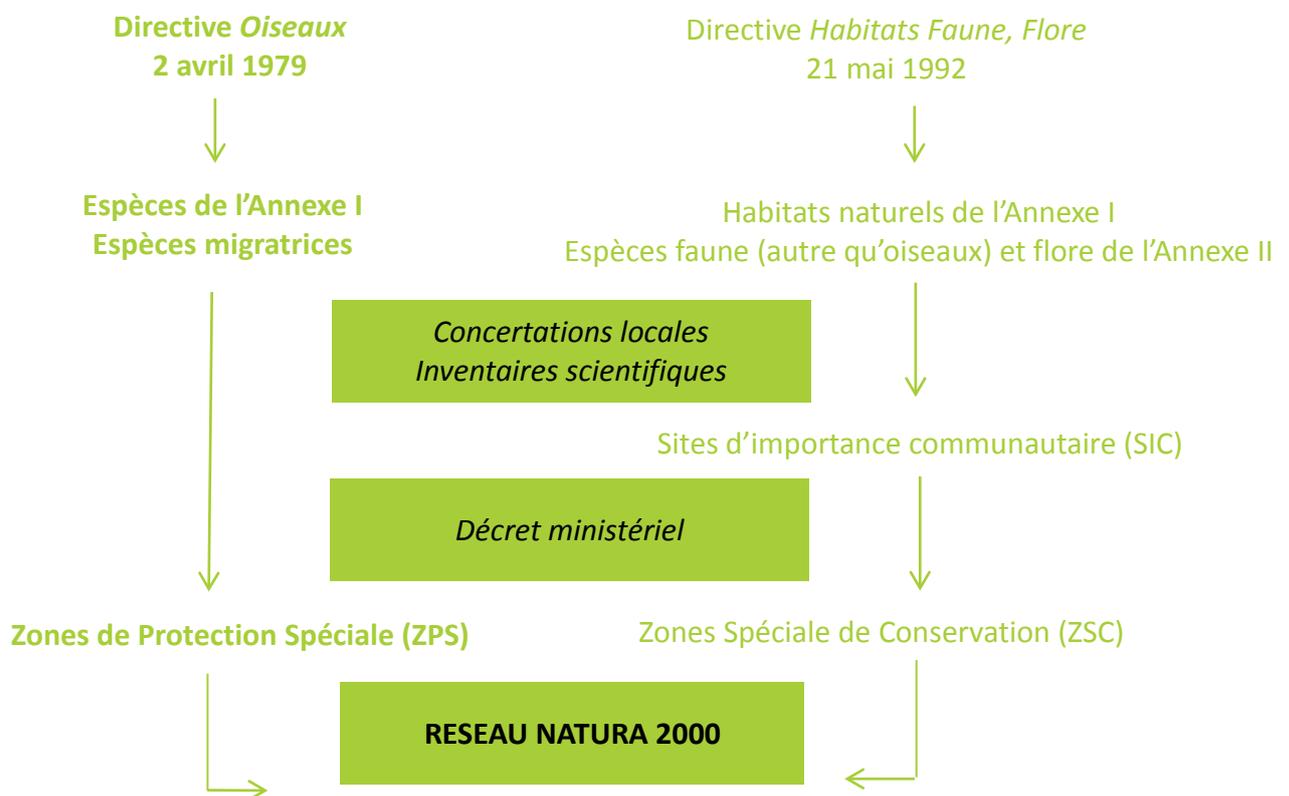


Figure 1 : Constitution du réseau Natura 2000



1. La démarche française

La France a transposé les directives en droit français et a achevé la désignation de ces sites en 2007. Elle a choisi de faire de Natura 200 un outil de concertation qui repose sur une connaissance approfondie des habitats naturels, des espèces et des activités présentes sur le site. Pour se faire, la France a décidé de mettre en place un document de gestion, le Docob.

Le document d'objectifs (Docob) est un document mis en place à l'issue de la concertation des différents acteurs du site : usagers, élus et scientifiques participent à sa réalisation. Ce document, conforme au Code de l'Environnement (Article R. 414-1) et aux cahiers des charges régionaux, a pour objectif de prévoir et d'organiser la future gestion du site : il propose la mise en œuvre des mesures nécessaires à la conservation du site, liste les différents contrats susceptibles d'être signés et prévoit l'évaluation de cette gestion.

Le Comité de pilotage, Copil, est l'instance qui veille à la mise en place du Docob. Sa composition est validée par arrêté préfectoral.

L'opérateur qui a été désigné par le Copil choisit, quant à lui, un chargé de mission qui doit assurer la rédaction du Docob. Pour se faire, il doit animer différentes réunions et groupes de travail, veiller à la conduite des différentes études et réunir le Copil régulièrement...

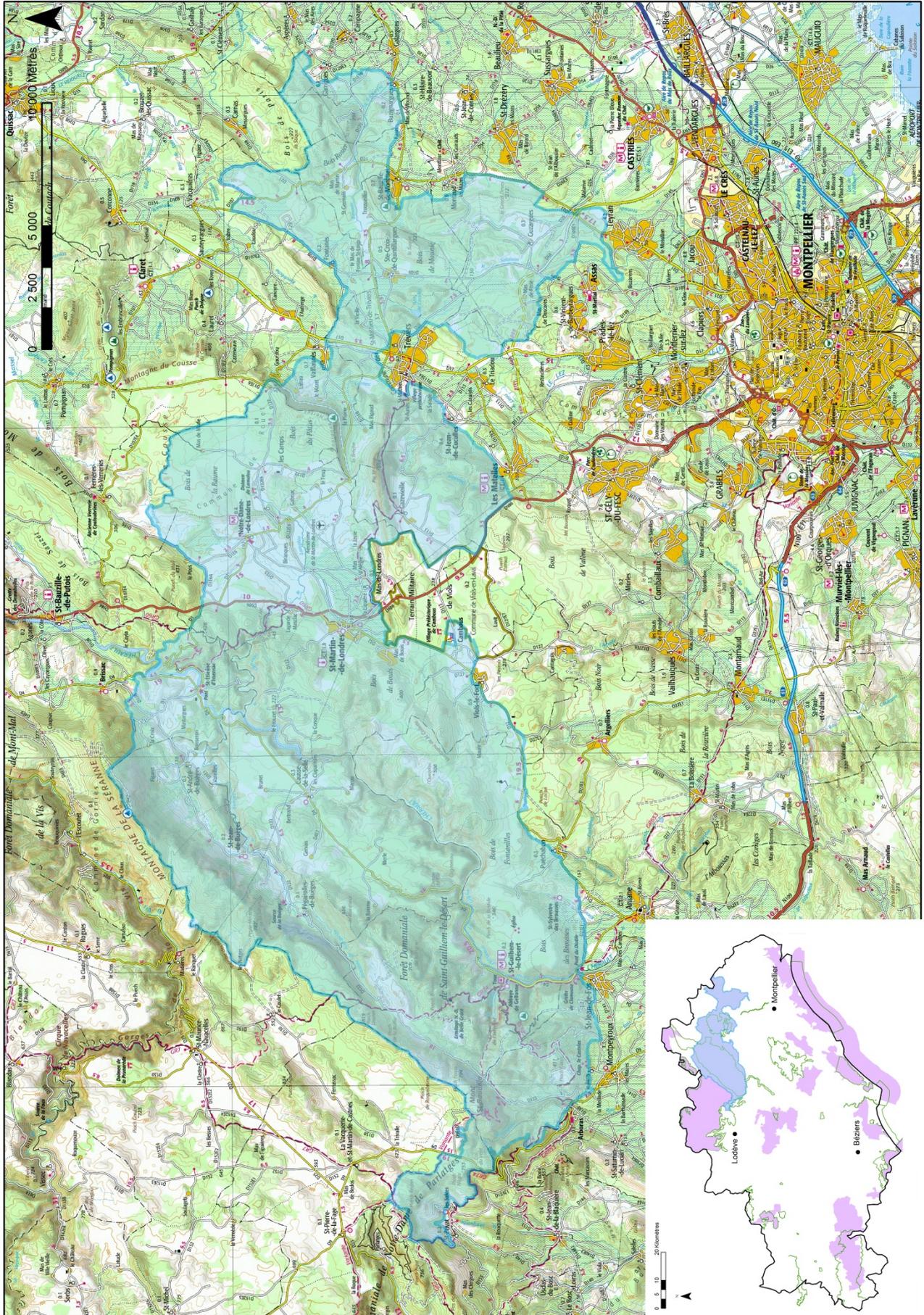
La réalisation du Document d'objectifs repose sur la concertation.

2. Le docob des hautes garrigues du montpelliérais

La Zone de Protection Spéciale FR9112004 « Hautes Garrigues du Montpelliérais a été désigné par arrêté ministériel le 29 octobre 2003 mais c'est le 31 janvier 2011 que le Préfet a désigné par arrêté la composition de son Comité de Pilotage. Le 11 avril 2011 lors de sa première réunion, le Copil a désigné la communauté de commune du Grand Pic Saint-Loup opérateur du site et Monsieur Doutremepuich, maire de Causse-de-la-Selle, président.

Le 21 novembre 2011, la deuxième réunion du Comité de pilotage a permis de présenter le cahier des charges relatif aux diagnostics ainsi que les financements. Les diagnostics socio-économiques ont été réalisés pendant l'année 2012 en partenariat avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), la Fédération régionale des chasseurs de Languedoc-Roussillon et la chambre d'agriculture. Le diagnostic écologique débuté dès le mois de janvier 2012 a été réalisé par l'association La Salsepareille et le bureau d'études Cercis. Ces diagnostics ont été validés lors de la troisième réunion du Copil : le 17 décembre 2012.

Après différentes réunions de groupes de travail thématique et publiques les objectifs de gestion du site ont été validés par le Copil le 22 avril 2013. Pendant la fin de printemps et l'été 2013, de nouvelles réunions ont permis de finaliser les cahiers des charges des fiches actions du Docob et le document final a pu être validé par le Copil lors de sa 5^{ème} réunion du septembre 2013.



Site Natura 2000 : Hautes Garrigues du Montpelliérais

Figure 2 : Le site Natura 2000 : Hautes Garrigues du montpelliérais



II- Les Hautes Garrigues du Montpelliérais

1. Présentation générale

Localisation	<ul style="list-style-type: none">• Situé à 20 km au Nord de Montpellier• 45 000 hectares, 20 km du Nord au Sud et 50 km d'Ouest en Est• Comprend le massif de la Séranne, la vallée de la Buèges, les gorges de l'Hérault, la plaines de Londres, le Pic Saint-Loup, l'Hortus, le Puech des Mourgues...• 37 communes : Aniane, Arboras, Argelliers, Assas, Brissac, Buzignargues, Causse-de-la-Selle, Cazevieille, Ferrières-les-Verreries, Fontanès, Galargues, Garrigues, Guzargues, Mas-de-Londres, Les Matelles, Montaud, Montpeyroux, Notre-Dame-de-Londres, Pégaïrolles-de-Buèges, Puéchabon, Rouet, Saint-André-de-Bèges, Saint-Bauzille-de-Montmel, Sainte-Croix-de-Quintillargues, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-Jean-de-Cuculles, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Martin-de-Londres, Saint-Mathieu-de-Trévières, Saint-Privat, Teyran, Le Triadou, Vacquières, Valflaunès, Viols-en-Laval, Viols-le-Fort• 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : Les communautés de communes du Grand Pic Saint-Loup, de la Vallée de l'Hérault, des Cévennes gangeoises et suménoises, du Pays de Lunel, du Lodévois et Larzac et la communauté d'agglomération de Montpellier
Topographie et géologie	<ul style="list-style-type: none">• Des reliefs marqués : Roc Blanc (942 m), Pic Saint-Loup (658 m), Mont Saint-Baudille (848 m) et la ligne de crête de la Séranne, Hortus (512 m), Causse de la Selle (environ 400 m), Montagne de la Suque (325 m), Puech des Mourgues (274 m), Col de Fambétou (250 m)...• La configuration du site offre des linéaires de falaise importants mais également des secteurs de plaines (bassin de Londres ou secteur viticole de Galargues, Garrigues et Buzignargues).• Les calcaires sont dominants sur le site malgré la présence de marnes noires
Climat	<ul style="list-style-type: none">• Etages bioclimatiques méditerranéens subhumide et humide• Fortes amplitudes thermiques• Ensoleillement fort et régulier,• Vents du Nord dominants• Régime de précipitations irrégulier (épisodes pluvieux peu fréquents, sécheresses estivales)
Hydrologie	<ul style="list-style-type: none">• Hérault, Buèges et Lamalou sont les principaux cours d'eau• Le réseau karstique est important surtout sur le secteur occidental du site
Activités humaines	<ul style="list-style-type: none">• Activité humaine ancienne qui a façonné le paysage et les groupements végétaux : pastoralisme, coupes forestières, exploitation du bois de chauffe ont formé les milieux ouverts de garrigues• A l'heure actuelle, la déprise du pastoralisme ont engendré une progression des milieux boisés (chênaie verte méditerranéenne principalement) au détriment des milieux ouverts.• L'activité viticole est importante à l'Est du Pic Saint-Loup et sur le secteur Sud du site.

Figure 3 : Caractéristiques générales des Hautes Garrigues du Montpelliérais



2. Les zones naturelles remarquables

Contreforts du Larzac	5 397	590	CPIE Causses méridionaux
Gorges de l'Hérault	21 736	18 000	CC Vallée de l'Hérault
Pic Saint-Loup	4 439	4 150	CC Grand Pic Saint-Loup

Figure 4 : Les sites Natura 2000 en directive *Habitats* compris dans la ZPS

Noms	Superficie (hectares)	Superficie comprise dans la ZPS (hectares)
ZNIEFF de type 1		
Aval des vallées des ruisseaux du Rouvignous et du Joncas	340	322
Aven du Mounmaou	281	258
Bois dolomitiques des Matelettes	243	243
Coteaux des Cans	471	130
Font de Salaison et Font de l'Euze	323	323
Gorges de l'Hérault au bois de Fontanulles	1 809	1 809
Lac de Jeantou et sa plaine aval	92	68
Mares de Cazarils et de Caunas	417	337
Mares du Plateau de la Conque	12	12
Massif du Roc de la Vigne et Plaine de Lacan	1 316	1 316
Mont Saint-Baudille	551	477
Montagne de l'Hortus	1 155	1 058
Pic Saint-Loup	820	661
Plaine de Campagne	1 685	110
Plaine de Notre-Dame-de-Londres et du Mas-de-Londres	3 490	3 415
Puech des Mourgues	249	227
Ravin des Arcs	597	597
Rivière de la Buèges de la source à Saint-Jean-de-Buèges	18	18
Rivière de l'Hérault de Saint-Bauzille-de-Putois à l'embouchure du Lamalou	164	99
Roc Blanc	119	76
Vallée de la Bénovie	224	224
Vallée du Terrieu et domaine de Restinclières	325	39
Vallée du Verdus et Cirque de l'Infernet	316	316
ZNIEFF de type 2		
Cause et contreforts du Larzac et Montagne de la Séranne	42 220	4 147
Cours moyen de l'Hérault et de la Lergue	970	0.5
Garrigues boisées du nord-ouest du Montpelliérais	16 028	1 652
Gorges de la Vis et de la Virenque	9 612	61
Massif des gorges de l'Hérault et de la Buèges	21 370	20 474
Massif du Bois de Monnier	5 871	443
Pic Saint-Loup et Hortus	11 818	7 681
Plaine agricole de la Salade	274	0.2
Plaines et garrigues du Nord Montpelliérais	13 046	9 095
ZICO		
Hautes Garrigues du Montpelliérais	90 700	42 975

Figure 5 : Les zones naturelles d'intérêt comprises dans la ZPS



Certaines zones naturelles sont remarquables à l'échelle européenne (autres sites Natura 2000 issus de la directive *Habitat*) et nationale. Plusieurs zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique sont présentes sur le site. C'est une zone d'importance pour la conservation des oiseaux qui a permis de définir les limites de la ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais.

3. Les zones réglementaires

Noms	Superficie (hectares)	Superficie comprise dans la ZPS (hectares)
Sites classés		
Abords du village de Saint-Guilhem-le-désert et Cirque de l'Infernet	395	395
Gorges de l'Hérault	8 900	8 300
Grotte de Clamouse	112	112
Pis Saint-Loup et Montagne de l'Hortus	1 304	1 304
Sol de la place de l'église	1	1
Sites inscrits		
Castellas	3	3
Centre ancien de Saint-Martin-de-Londres	3	3
Château, le parc municipal et leurs abords	149	74
Site du Cirque de Saint-Guilhem-le-Désert et des Gorges de l'Hérault	7	7
Montagne de l'Hortus	1 654	1 585
Village de Pégairolles-de-Buèges et ses abords	6	6
Village de Saint-Jean-de-Buèges et ses abords	75	75

Figure 6 : Les sites classés et inscrits des Hautes Garrigues du Montpelliérais

APPB	Superficie (hectares)	Superficie comprise dans la ZPS (hectares)
Gorges de l'Hérault	408	408
Hortus	256	256
Ravin des Arcs	193	193
Puech des Mourgues	77	77

Figure 7 : Les arrêtés de protection de biotope dans les Hautes Garrigues du Montpelliérais

Les sites classés et inscrits ont pour objectifs la conservation d'espaces naturels ou bâtis ayant un intérêt paysager. Sur le territoire de ces sites des demandes d'autorisation sont à déposer en vue de la réalisation de certains travaux ou aménagements.

Dans le périmètre des APPB ce sont certaines activités et pratiques qui sont interdites en dehors d'une période définie précisément dans chaque arrêté préfectoral.



4. Les documents d'urbanisme

Les plans locaux d'urbanisme (PLU) remplacent les plans d'occupation des sols (POS) depuis la loi SRU. Ces documents permettent d'organiser à l'échelle d'une commune les projets d'aménagement et d'urbanisme. Toutes les communes n'ont pas réalisé ces documents.

Commune	Etat procédure	Date de prescription/approbation
Arboras	RNU	
Buzignargues	RNU	
Rouet	RNU	
Saint Guilhem le Désert	RNU	
Pégairolles de Buèges	CC en élaboration	
Ferrières les Verreries	CC approuvée – aucune procédure en cours	2005
Saint André de Buèges	CC approuvée – aucune procédure en cours	2010
Saint Jean de Buèges	CC approuvée – aucune procédure en cours	2012
Fontanès	CC approuvée – élaboration PLU	2007
Saint Privat	POS en élaboration	2011
Assas	POS approuvé – aucune procédure en cours	2002
Causse de la Selle	POS approuvé – aucune procédure en cours	1987
Cazevieille	POS approuvé – aucune procédure en cours	2009
Garrigues	POS approuvé – aucune procédure en cours	1988
Guzargues	POS approuvé – aucune procédure en cours	1992
Mas de Londres	POS approuvé – aucune procédure en cours	2001
Sainte Croix de Quintillargues	POS approuvé – aucune procédure en cours	2002
Saint Jean de Cuculles	POS approuvé – aucune procédure en cours	1987
Saint Martin de Londres	POS approuvé – aucune procédure en cours	2001
Vacquières	POS approuvé – aucune procédure en cours	2000
Viols en Laval	POS approuvé – aucune procédure en cours	1994
Aniane	POS approuvé – révision PLU	2008
Argelliers	POS approuvé – révision PLU	2009
Brissac	POS approuvé – révision PLU	2009
Le Triadou	POS approuvé – révision PLU	
Montaud	POS approuvé – révision PLU	2006
Montpeyroux	POS approuvé – révision PLU	2010
Notre Dame de Londres	POS approuvé – révision PLU	2006
Puéchabon	POS approuvé – révision PLU	2005
Saint Bauzille de Montmel	POS approuvé – révision PLU	2005
Viols le Fort	POS approuvé – révision PLU	2006
Galargues	PLU en élaboration	2006
Saint Jean de Fos	PLU en élaboration	2011
Les Matelles	PLU approuvé – aucune procédure en cours	2006
Valflaunès	PLU approuvé – aucune procédure en cours	2010
Saint Mathieu de Trévières	PLU approuvé – aucune procédure en cours	2007
Teyran	PLU approuvé – révision PLU	2008

Figure 8 : Etat d'avancement des documents d'urbanisme par communes (source DDTM, avril 2012)



5. Le foncier

82 % de la ZPS est en propriété privée ; 18 % appartient aux communes, aux EPCI ou au conseil général. L'acquisition de parcelles par une commune ou le Conseil général peut permettre l'ouverture au grand public de certains sites, l'amélioration du cadre de vie ou encore la gestion d'espaces naturels sensibles.

6. Autres plans et programmes

AGRICULTURE
Mesures agro-environnementales (MAE)
Mesure agro-environnementale territorialisée (MAET)
Opération concertée d'aménagement et de gestion de l'espace rural des Monts de Saint-Guilhem
ACTIVITES DE PLEINE NATURE
Plan départemental des espaces, sites et itinéraires de port de nature
CHASSE
Schéma départemental de Gestion Cynégétique de l'Hérault
FORET
Plan simple de gestion
Schéma régional d'aménagement forestier
Schéma régional de gestion sylvicole
PATRIMOINE NATUREL
Docob Site Natura 2000 : Gorges de l'Hérault
Docob Site Natura 2000 : Les contreforts du Larzac
Docob Site Natura 2000 : Pic Saint-Loup
Plan national d'actions Aigle de Bonelli
Plan national d'actions Outarde canepetière
Plan national d'actions Pie-grièche
Plan national d'actions Vautour moine
Plan national d'actions Vautour percnoptère
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Lez-Mosson-Etangs palavasiens
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Hérault
PECHE
Schéma départemental de préservation, de restauration et de mise en valeur des milieux aquatiques
RISQUES NATURELS
Plan de prévention des risques
Plan de prévention du risque d'inondations
Plan de prévention du risque d'incendie de forêt
Plan de Prévention du risque mouvement de terrain
Programme d'actions de prévention des inondations
TOURISME
Opération Grand Site « Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault »
Schéma départemental de développement touristique
URBANISME
Carte communale
Plan local d'urbanisme
Plan d'occupation des sols
Programme d'amélioration des conditions de circulation de l'électricité
Règlement national d'urbanisme
Schémas de cohérence territoriale « Pic Saint-Loup Haute vallée de l'Hérault » et « Agglomération de Montpellier »

Figure 9 : Synthèse des plans et programmes qui concernent la ZPS



III- Le patrimoine naturel

Le diagnostic écologique a été mené pendant l'année 2012 par l'Association La Salsepareille et le bureau d'étude Cercis. Ce sont des inventaires (par point d'écoute et observation), un travail de bibliographie et une cartographie de la structure de végétation du site qui ont été réalisés. Ce sont 20 espèces inscrites à l'Annexe I de la directive Oiseaux qui ont été recensés comme nicheuses sur le site.

Espèce	Habitats de nidification		Habitats d'alimentation principaux
	Principaux	Alternatifs	
Alouette lulu	Au sol, milieux herbacés, vignes, cultures		Mosaïque de milieux ouverts, cultures, sols nus
Fauvette pitchou	Ligneux bas		Ligneux bas et milieux ouverts
Pipit rousseline	Au sol, milieux ouverts, herbacés avec sol nu		Mosaïque de milieux ouverts, cultures, sols nus
Bruant ortolan	Au sol, pelouse, friche, vignoble		Mosaïque de milieux ouverts, cultures, sol nu
Aigle de Bonelli	Sites rupestres		Milieux ouverts, semi-ouverts, agricoles
Circaète Jean le Blanc	Forêts et boisements	Arbres isolés	Milieux ouverts, semi ouverts, bois clairs
Grand duc d'Europe	Sites rupestres	Au sol, mattoral dense	Tous types, sauf chênaie dense
Aigle royal	Sites rupestres	Grands arbres	Tous types, sauf chênaie dense
Busard cendré	Au sol, ligneux bas dominants		Mosaïque de milieux ouverts, cultures
Bondrée apivore	Forêts, boisements		Tous types, surtout milieux naturels, prairies, pelouses
Vautour moine	Pentes boisées		Parcours et prairies associées à l'élevage
Milan noir	Boisements des berges des cours	Autres boisements	Cours d'eau, milieux ouverts et agricoles
Faucon pèlerin	Sites rupestres		Tous types
Rollier d'Europe	Grands arbres	Bâti rural	Mosaïque de milieux ouverts, cultures
Engoulevent d'Europe	Au sol, landes, bois clairs		Tous types sauf chênaie dense
Œdicnème criard	Au sol, pelouses, vignoble caillouteux		Mosaïque de milieux ouverts, cultures, sols nus
Outarde canepetière	Au sol, milieux herbacés, cultures		Mosaïque de milieux ouverts, cultures, pelouses, friches
Crave à bec rouge	Sites rupestres		Pelouses, prairies, sols nus
Martin pêcheur d'Europe	Berges des cours d'eau		Cours d'eau
Pie-grièche écorcheur	Milieux ouverts avec ligneux bas		Mosaïque de milieux ouverts, cultures, prairies, pelouses, friches

Figure 10 : Grands types d'habitats préférés par espèce de l'Annexe I



Figure 11 : Outarde canepetière



Figure 12 : Martin pêcheur d'Europe



Figure 13 : Grand-duc d'Europe



Figure 14 : Pipit rousseline



Figure 15 : Aigle de Bonelli



Figure 16 : Aigle royal

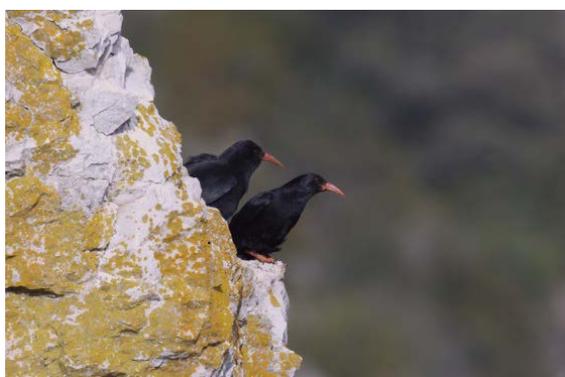


Figure 17 : Crave à bec rouge



Structure de végétation / occupation du sol	Abréviation	Pourcentage représenté dans la ZPS
Habitats humains, zones urbanisées	U	1,96
Vignes	V	4,22
Plans d'eau et zones humides	EAU	0,25
Cultures et friches agricoles	C	4,24
Sol nu	SN	0,03
Herbacées, milieux ouverts	H	2,97
Herbacées sous ligneux hauts assez clairs	HLHAC	1,92
Herbacées sous ligneux hauts clairs	HLHC	0,56
Ligneux bas clairs	LBC	4,74
Ligneux bas clairs sous ligneux hauts clairs	LBCLHC	4,94
Ligneux bas denses	LBD	4,58
Ligneux bas denses sous ligneux hauts clairs	LBDLHC	7,42
Ligneux bas sous ligneux hauts assez clairs	LBLHAC	11,8
Ligneux hauts denses	LHD	50,38

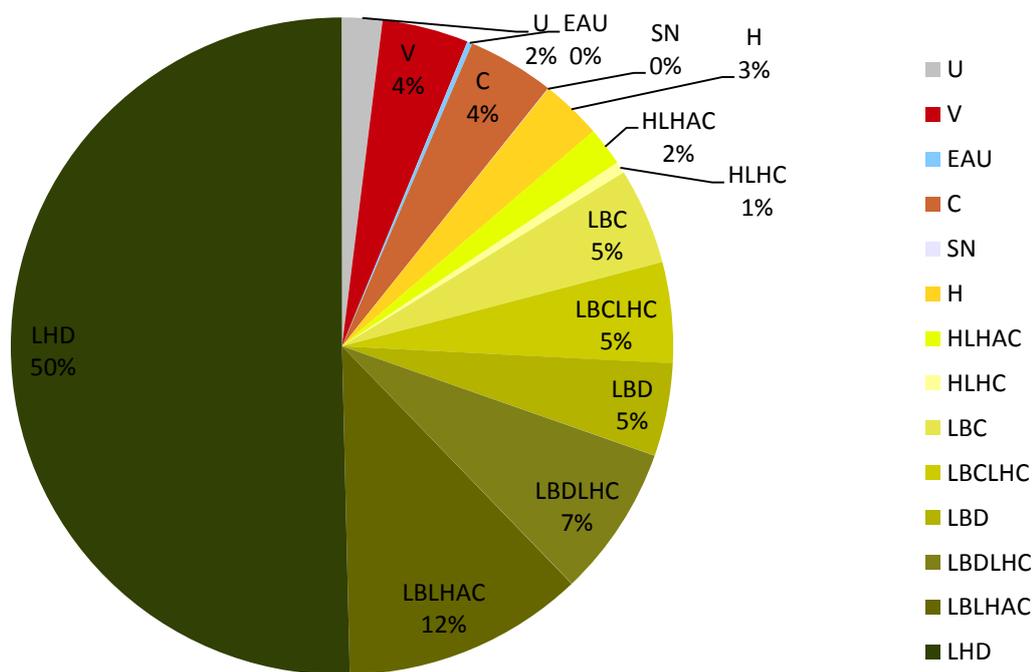


Figure 18 : Grands types d'habitats préférés par espèce de l'Annexe I

Les grands types d'habitats répondant le plus souvent aux exigences des espèces patrimoniales de la ZPS sont soit des sites de nidification (sites rupestres, boisements, étendues de garrigues basses, landes, ripisylves, berges...) ou soit des sites d'alimentation (milieux ouverts, très ouverts ou garrigues basses).



IV- Les activités socio-économiques

Activités	Etats des lieux	Interaction avec les enjeux écologiques
Activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • 116 exploitations agricoles (59 d'élevage, 37 caves particulières, 9 caves coopératives, 5 en maraichage, 4 en apiculture, 3 en culture, 2 en oléiculture, 2 en pisciculture, 2 en aviculture, 1 en cuniculture, 1 en trufficulture et 1 en plantes aromatiques médicinales....) et des viticulteurs coopérateurs. Beaucoup d'exploitations ont plusieurs activités. • 12 329 hectares sont occupés par l'activité agricole (27 % du site) : de ce territoire 75 % est en parcours, 14 % en vigne, 4 % en culture, 3 % en prairie permanente...). • Les élevages dominants sont les ovins allaitants, les caprins fromagers et les bovins allaitants. • La plupart des communes de la ZPS sont dans l'aire de l'AOP Languedoc avec trois dénominations : Grès de Montpellier, Pic Saint-Loup et Terrasses du Larzac. 	<ul style="list-style-type: none"> + Maintien des milieux ouverts par pratiques pastorales + Installation de placettes d'alimentation + Structure agraire diversifiée + Moisson et fauches tardives - Utilisation de pesticides, insecticides et parasitaires
Activités cynégétiques	<ul style="list-style-type: none"> • 34 associations communales de chasse utilisent 43 523 hectares du site Natura 2000 soit 96 %. • 44 chasses privées sont présentes dans la ZPS. • 7 réserves de chasse et de faune sauvage sont approuvées sur 443 hectares. De plus, chaque association communale de chasse doit obligatoirement mettre 10 % de son territoire en réserve de chasse « agréée ». • Espèces chassées : Sanglier, chevreuil, perdrix, lièvre, lapin et faisan pour le gibier sédentaire, pigeon ramier, tourterelle, grive, bécasse, caille des blés et alouettes des champs pour les migrants. • Plus de 600 actions ont été menées par les associations de chasse en 2011 dont environ 5 % d'ouverture et d'entretien de milieux. 	<ul style="list-style-type: none"> + Aménagements favorables aux espèces et repeuplements + Veille sur le terrain et communication facilitée par les fédérations et associations - Dérangement suite à travaux



Activités	Etats des lieux	Interaction avec les enjeux écologiques
Activités sylvicoles	<ul style="list-style-type: none"> • 33 424 hectares du site en surface boisée soit 73 % dont 27 523 hectares en forêt privée soit 82 %. • 3 forêts domaniales : Saint-Guilhem-le-Désert (2 485 ha), La Séranne (885) et Puéchabon (685) • En forêt privée, 43 % sont du taillis, 41 % de la garrigue et du maquis boisés et 16 % de la futaie résineuse. • Pour les terrains boisés dont la superficie dépassent les 25 ha un plan simple de gestion (PSG) : 21 PSG sont présents sur la ZPS pour une superficie totale de 3 095 hectares. 	<ul style="list-style-type: none"> + Création de milieux ouverts - Dérangement suite à travaux - Absence d'entretien
Activités de pleine nature	<ul style="list-style-type: none"> • Le Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de ports de nature (PDESI) organise la pratique des sports de nature. • Les activités de pleine nature sont nombreuses sur le site : randonnée pédestre, montée, motorisée, vol (libre ou à voile), canoë, escalade, spéléologie... • De nombreuses activités ne sont pas encadrées et fédérées (slackline, géocaching...) 	<ul style="list-style-type: none"> + Communication facilitée par les clubs et associations - Aménagement d'itinéraires et de stationnements - Pratique individuelle non encadrée
Autres activités	<ul style="list-style-type: none"> • La coopérative d'électricité de Saint-Martin-de-Londres est le principal producteur et distributeur d'électricité de la ZPS. Seul 12 % des communes sont distribuées en électricité par ERDF. • Il n'y a pas de champs photovoltaïque ou d'éoliennes dans la ZPS. • 6 carrières sont présentes dans ou à proximité du site. 	<ul style="list-style-type: none"> + Maintien des haies, arbres isolés, alignement de grands arbres - Développement des éoliennes - Développement et maintien des lignes électriques aériennes - Développement du réseau routier - Braconnage et empoisonnement - Développement de l'artificialisation des milieux et de l'urbanisation
Toutes activités	<i>Sans objet</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement causé par la pratique et/ou des aménagements à proximité des zones de nidification - Divagation des chiens

Figure 19 : Bilan des activités du site et leur incidence sur les oiseaux et leurs habitats



V- Analyse écologique et hiérarchisation des enjeux

Une hiérarchisation des enjeux a été proposée dans le diagnostic écologique pour les espèces d'oiseaux de l'annexe 1 nicheuses, selon la méthodologie développée par le CSRPN (Rufay et al., non daté). Les estimations d'effectifs LR sont issues du Référentiel Oiseaux Languedoc-Roussillon (Alepe 2009) sauf pour l'Aigle de Bonelli, le Vautour moine et l'Outarde canepetière, espèces pour lesquelles ces données sont actualisées par les Plans Nationaux d'Action.

ESPECES	EFFECTIFS	TENDANCE	ETAT DE CONSERVATION DU SITE	
			Population	Habitat d'espèce
Aigle de Bonelli	3	Diminution	Défavorable	Défavorable
Circaète Jean le Blanc	26-50	Stable	Bon	Moyen
Fauvette pitchou	876-1777	Diminution?	Défavorable	Défavorable
Grand duc d'Europe	12-16	Stable	Bon	Moyen
Aigle royal	1	Augmentation	Bon	Bon
Bruant ortolan	300-600	Diminution	Défavorable	Défavorable
Busard cendré	8-16	Instable	Défavorable	Défavorable
Rollier d'Europe	36-57	Stable	Bon	Bon
Engoulevent d'Europe	1123-2205	Inconnue	Bon	Bon
Pipit rousseline	117-445	Diminution	Défavorable	Défavorable
Alouette lulu	658-977	Inconnue	Bon	Bon
Bondrée apivore	8-15	Augmentation?	Bon	Moyen
Vautour moine	0-1	Augmentation	Bon	Défavorable
Faucon pèlerin	4-6	Augmentation	Bon	Moyen
Martin pêcheur d'Europe	4-7	Stable	Moyen	Moyen
Crave à bec rouge	2-4	Diminution	Défavorable	Défavorable
Milan noir	12-20	Augmentation	Défavorable	Moyen
Outarde canepetière	0-2	Inconnue	Moyen	Moyen
Oedicnème criard	0-10	Inconnue	Moyen	Moyen
Pie grièche écorcheur	< 10	Diminution	Défavorable	Défavorable

Figure 20 : Etat de conservation des espèces nicheuses de l'Annexe I et de leurs habitats



Code	Espèce	Note régionale	Effectifs LR (min)	Effectifs LR (max)	Moyenne	Effectifs min sur la ZPS	Effectifs max sur la ZPS	Moyenne	Représentativité ZPS / région	Note n° 2	Note totale	Niveau de priorité d'enjeux
A093	Aigle de Bonelli*	7	12	12	12	3	3	3	25	4	11	Très fort
A079	Vautour moine*	8	18	21	19.5	0	1	0.5	2,6	2	10	Très fort
A224	Engoulevent d'Europe**	5	4 250	8 100	6 175	1 123	2 205	1 574	25,5	4	9	Très fort
A379	Bruant ortolan***	5	1 750	3 450	2 600	100	300	200	7,7	3	8	Fort
A080	Circaète Jean-le-Blanc	6	420	710	565	20	30	25	4,42	2	8	Fort
A231	Rollier d'Europe	6	300	460	380	36	57	46.5	4,49	2	8	Fort
A215	Grand-duc d'Europe	5	335	550	442	26	50	38	8,6	3	8	Fort
A302	Fauvette pitchou**	7	15 050	40 500	27 775	876	1 777	1 248	0	1	8	Fort
A255	Pipit rousseline**	6	2 600	10 000	6 300	117	445	229	12,2	2	8	Fort
A091	Aigle royal	5	45	53	49	1	1	1	2	2	7	Fort
A346	Crave à bec rouge	6	240	660	450	2	4	3	0,7	1	7	Fort
A128	Outarde canapetière*	5	1 100	1 200	1 150	0	2	1	3,63	2	7	Fort
A084	Busard cendré	4	342	748	545	8	16	12	2,29	2	6	Modéré
A133	Œdicnème criard	4	645	995	820	0	?	?	2,2	2	6	Modéré
A246	Alouette lulu**	3	20 000	50 000	35 000	658	977	801	6	3	6	Modéré
A103	Faucon pèlerin	5	75	115	95	3	6	5.8	0	1	6	Modéré
A072	Bondrée apivore	4	335	920	627.5	8	15	11.5	1,8	1	5	Modéré
A073	Milan noir	3	325	560	442.5	12	20	16	3,6	2	5	Modéré
A229	Martin pêcheur d'Europe	3	290	1 050	670	4	7	5.5	0,82	1	4	Faible
A338	Pie grièche écorcheur	3	4 650	13 750	7 105	10	30	20	0,28	1	4	Faible

*pour ces espèces les effectifs LR sont issus d'une actualisation 2012 (données provisoires PNA) ; ** pour ces espèces la fourchette des effectifs et les effectifs moyens correspondent à l'abondance moyenne et l'intervalle de confiance (Méthodologie, Aurélien Besnard; CEFE/CNRS), exprimés en individus chanteurs (identique à « couples » pour les effectifs régionaux) ; *** pour cette espèce la fourchette des effectifs proposée par le CEFE a été réévaluée à la baisse (cf annexe méthodologie)

Figure 21 : Hiérarchisation des enjeux du site par espèce nicheuse de l'Annexe I

**EN ATTENTE DE VALIDATION
PAR LE COPIL DE 2015**



Code	Espèces	Etat de conservation sur la ZPS		Niveau de priorité d'actions
		Population	Habitats de l'espèce	
A093	Aigle de Bonelli	Défavorable	Mauvais	Très fort
A379	Bruant ortolan	Défavorable	Défavorable	Très fort
A084	Busard cendré	Défavorable	Défavorable	Très fort
A346	Crave à bec rouge	Mauvais	Mauvais	Très fort
A079	Vautour moine	Moyen	Moyen	Très fort
A091	Aigle royal	Bon	Moyen	Fort
A080	Circaète Jean-le-Blanc	Bon	Moyen	Fort
A302	Fauvette pitchou	Défavorable	Défavorable	Fort
A215	Grand-duc d'Europe	Moyen	Moyen	Fort
A255	Pipit rousseline	Défavorable	Défavorable	Fort
A231	Rollier d'Europe	Bon	Bon	Fort
A246	Alouette lulu	Bon	Bon	Modéré
A072	Bondrée apivore	Bon	Moyen	Modéré
A224	Engoulevent d'Europe	Bon	Bon	Modéré
A103	Faucon pèlerin	Moyen	Bon	Modéré
A229	Martin pêcheur d'Europe	Moyen	Moyen	Modéré
A073	Milan noir	Moyen	Moyen	Modéré
A133	Œdicnème criard	Moyen	Moyen	Modéré
A128	Outarde canepetière	Bon	Bon	Modéré
A338	Pie grièche écorcheur	Moyen	Moyen	Modéré

Figure 22 : Priorités d'action par espèce de l'Annexe I



VI- Objectifs

Les objectifs de gestion d'un site Natura 2000 assure la conservation et/ou la restauration des habitats d'espèces en assurant le maintien voire le développement des activités économiques, sociales et culturelles.

Deux types d'objectifs se distinguent :

- Les objectifs spatialisés : ils sont propres à un enjeu du site et/ou à une entité de gestion
- Les objectifs transversaux : ils sont de portée générale et/ou concernent plusieurs enjeux ou entités.

Pour définir les objectifs de gestion du site, un processus de concertation a été mené à partir des conclusions des diagnostics écologique et socio-économique.

1. Objectifs de conservation

Les objectifs de conservation définis dans le diagnostic écologique et discutés dans les groupes de travail sont :

- **Limiter et agir sur les causes de mortalité des oiseaux**
- **Préserver la quiétude des sites de nidification**
- **Limiter l'artificialisation des milieux**
- **Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés**
- **Préserver la mosaïque agricole**
- **Préserver les alignements d'arbres**
- **Augmenter les disponibilités en ressources alimentaires pour les oiseaux**



2. Objectifs de développement durable

Enjeux		Objectifs de développement durable ciblés
Enjeux / Objectifs de conservation	Enjeux socio-économiques	
<p> limiter et agir sur les causes de mortalité des oiseaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement des éoliennes, des lignes électriques aériennes (ou leur maintien), du réseau routier peuvent être à l'origine de mort par percussion ou électrocution. - Les empoisonnements accidentels et les tirs diminuent également l'espérance de vie de certains oiseaux. - Certaines pratiques (fauches ou moissons) peuvent également conduire à la destruction involontaire de nichée. 	<p>Améliorer les conditions de vie des espèces d'oiseaux et réduire les pertes non naturelles d'individus (ESP)</p>
<p>Préserver la quiétude des sites de nidification</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux et/ou pratiques à proximité des zones de nidification peuvent être source de dérangement. - Les pratiques non encadrées et la divagation des chiens peuvent également nuire à la quiétude de certaines zones. 	
<p>Augmenter les disponibilités en ressources alimentaires pour les oiseaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les aménagements faunistiques réalisés par certaines associations de chasse peuvent être exploités par des oiseaux inscrits à Natura 2000. - Les placettes d'alimentation sont utilisées par les oiseaux nécrophages. - L'utilisation de produits phytosanitaires peut nuire à certains oiseaux principalement insectivores. 	
<p>Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre des activités pastorales, l'entretien des milieux ouverts peut se faire par débroussaillage et brûlage. Les sociétés de chasse peuvent également utiliser ces moyens. - La gestion forestière permet d'entretenir les milieux et d'ouvrir certaines parcelles. 	<p>Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés (OUV)</p>
<p>Préserver la mosaïque agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités agricoles liées à la viticulture sont importantes sur le site Natura 2000. - Les petites parcelles organisent la structure agraire ; celle-ci est diversifiée sur le site. 	<p> limiter la perte des habitats et maintenir en bon état les milieux favorables aux espèces d'oiseaux en tant que zones d'alimentation et/ou de reproduction (HAB)</p>
<p> limiter l'artificialisation des milieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement du tissu urbain et tout autre projet lié à l'artificialisation des milieux peuvent avoir un impact sur les habitats des oiseaux. 	
<p>Préserver les alignements d'arbres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les haies, arbres isolés et alignements d'arbres sont favorables à de nombreux oiseaux qui utilisent ces sites pour chasser, se percher ou nicher. 	

Figure 23 : Déclinaison des enjeux en objectifs de développement durable ciblés



Enjeux	Objectifs de développement durable transversaux
De nombreuses activités sont présentes sur le site. Certaines peuvent être informées de la richesse du site avec l'appui d'associations, clubs ou fédérations mais d'autres, moins encadrées sont plus difficilement sensibilisées.	Informier, communiquer et sensibiliser sur les enjeux du site (COM)
Le diagnostic écologique a révélé l'absence d'information sur certaines espèces ou souligne un besoin d'informations complémentaires.	Améliorer les connaissances sur le site et les espèces concernées par des études (ETUD)
Après validation par le Copil et approbation par le Préfet, le Docob doit être animé.	Animer et mettre en œuvre le Docob (ANIM)

Figure 24 : Déclinaison des enjeux en objectifs de développement durable transversaux



3. Objectifs opérationnels et outils mis en place

Objectifs opérationnels	Mesures	Outil et niveau de priorité		
		Forte	Moyenne	Faible
AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ESPECES D'OISEAUX ET REDUIRE LES PERTES D'INDIVIDUS (ESP)				
Réduire les causes de mortalité des oiseaux ou de leurs proies (ESP1)	Limiter l'impact des lignes et poteaux électriques (ESP1-1)	2 Contrats		
	Mettre en défens des nids ou zones de nidification (ESP1-2)	1 Contrat – 1 MAEt		
	Protéger des maladies les oiseaux ou leurs proies (ESP1-3)	1 Contrat - Animation		
Préserver les zones de nidification et améliorer leur nombre et leur qualité (ESP2)	Réduire les dérangements au niveau des sites de nidification (ESP2-1)	5 Contrats – Animation		
	Protéger un espace naturel majeur pour la conservation d'une espèce (maîtrise foncière, outils réglementaires...) (ESP2-2)	Animation		
	Retarder la fauche dans les prairies (ESP2-3)	1 MAET		
Créer et entretenir des aménagements visant à augmenter les disponibilités alimentaires pour les oiseaux (ESP3)	Créer et entretenir des aménagements faunistiques (ESP3-1)	1 Contrat		
	Créer et entretenir des placettes d'alimentation (ESP3-2)	1 Contrat		
Encourager les pratiques agricoles et pastorales respectueuses des ressources alimentaires des oiseaux (ESP4)	Ne pas utiliser d'herbicide (ESP4-1)	1 MAET		
	Raisonner l'utilisation des vermifuges (ESP4-2)	Animation		
	S'engager dans l'agriculture biologique et conserver ces pratiques (ESP4-3)	2 MAET		
	Entretien mécaniquement l'inter-rang des cultures pérennes (ESP4-4)	1 MAET		
	Réduire l'emploi des produits phytosanitaires (ESP4-5)	1 MAET		
MAINTENIR LES MILIEUX OUVERTS EXISTANTS ET RECONQUERIR LES MILIEUX FERMES (OUV)				
Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés (OUV)	Gérer les milieux ouverts (OUV1)	5 Contrats – 1 MAEt		
	Restaurer des milieux en voie de fermeture et maintenir l'ouverture (OUV2)	3 Contrats – 2 MAEt		
LIMITER LA PERTE DES HABITATS ET MAINTENIR EN BON ETAT LES MILIEUX FAVORABLES AUX ESPECES D'OISEAUX EN TANT QUE ZONES D'ALIMENTATION ET/OU DE REPRODUCTION (HAB)				
Préserver la mosaïque paysagère (HAB1)	Restaurer et conserver les éléments structurants du paysage (haies, ripisylves, bosquets, talus...) (HAB1-1)	3 Contrats – 2 MAEt		
	Planter des couverts favorables à l'avifaune (HAB1-2)	2 MAET		
Préserver les milieux forestiers favorables à l'avifaune (HAB2)	Irrégulariser et diversifier les peuplements forestiers (HAB2-1)	4 Contrats		
	Créer et maintenir des espaces ouverts intraforestiers (HAB2-2)	4 Contrats		
	Entretien des ripisylves et la végétation des berges (HAB2-3)	4 Contrats		

Figure 25 : Objectifs opérationnels ciblés



Objectifs opérationnels	Mesures	Outil et niveau de priorité		
		Forte	Moyenne	Faible
INFORMER, COMMUNIQUER ET SENSIBILISER AUX ENJEUX DU SITE (COM)				
Porter à connaissance, sensibiliser et former (COM1)	Sensibiliser et former les professionnels, fédérations et tous les autres acteurs du territoire à la prise en compte de l'avifaune dans le cadre de leurs activités (COM1-1)	Animation		
	Mettre en cohérence les enjeux du site avec les politiques publiques et autres sites Natura 2000 (COM1-2)	Animation		
	Porter à connaissance les enjeux du site dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 (COM1-3)	Animation		
	Sensibiliser le grand public et différents groupes d'acteurs à l'avifaune et à sa préservation (COM1-4)	Animation		
Animer des réunions et assurer une présence de terrain (COM2)	Animer des groupes de travail thématiques sur des thématiques précises (COM2-1)	Animation		
	Renforcer une vigilance et une veille des espaces naturels par une présence de terrain (COM2-2)	Animation		
Mettre en place d'outils de communication (COM3)	Communiquer en réalisant des lettres d'information et autres documents de communication et en utilisant Internet (COM3)	Animation		
AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LE SITE ET LES ESPECES CONCERNEES (ETUD)				
Acquérir des connaissances complémentaires sur les espèces du site (ETUD1)	Définir les domaines vitaux de certaines espèces (ETUD1-1)	Etude		
	Préciser les effectifs, les habitats et la répartition du Bruant Ortolan et du Pipit rousseline (ETUD1-2)	Etude		
	Acquérir des connaissances complémentaires sur les sites de reproduction et les territoires de chasse du Busard cendré, du Faucon pèlerin et de l'Outarde canepetière (ETUD1-3)	Etude		
	Assurer le suivi ou participer au suivi des espèces prioritaires (ETUD1-4)	Etude		
	Compléter l'inventaire des sites de reproduction de la Bondrée apivore, du Circaète Jean le Blanc et du Grand-duc d'Europe (ETUD1-5)	Etude		
Acquérir des connaissances complémentaires sur l'impact de certaines activités sur l'avifaune (ETUD2)	Définir les secteurs où le risque de mortalité par électrocution est le plus important (ETUD2-1)	Animation		
	Etudier les impacts potentiels de certaines activités (géocaching...) sur les conditions de vie des espèces (ETUD2-2)	Animation		
	Effectuer une veille sur les projets d'aménagements susceptibles d'artificialiser le milieu, de perturber les espèces d'oiseaux ou de modifier leurs habitats (ETUD2-3)	Animation		
ANIMER ET METTRE EN ŒUVRE LE DOCOB (ANIM)				
Mettre en œuvre Docob (ANIM1)	Mettre en œuvre le Docob (ANIM1)	Animation		
Evaluer et effectuer la mise à jour du docob (ANIM2)	Evaluer et effectuer la mise à jour du Docob (ANIM2)	Animation		

Figure 26 : Objectifs opérationnels transversaux



VII- Plan d'actions

1. Les MAEt

Les mesures agro-environnementales territorialisées :

- Répondent de façon adaptée à des menaces localisées et sont rémunérées.
- Concernent des parcelles agricoles (inscrites à la PAC) comprises dans le site Natura 2000.
- Sont construites en fonction d'une combinaison d'engagements unitaires définis à l'échelle nationale dans le PDRH et par type de couvert. Il existe des règles de combinaison des engagements unitaires ; tous ne peuvent se combiner d'autres doivent obligatoirement se combiner par deux.

13 MAEt différentes sont proposés dans le plan d'actions du site des Hautes Garrigues du Montpelliérais.

Couvert	Espèces visées	Mesure Docob	Code de la MAEt	Objectif	EU	Intitulé engagement unitaire	Montant
Arbres isolés et haies	Toutes	HAB1- 1 : Restaurer et conserver les éléments structurants du paysage	LR_HGM_AIH1	Préserver les zones de nidification et améliorer leur nombre et leur qualité ; préserver la mosaïque paysagère	CI4	Diagnostic d'exploitation	96 €/an
					LINEA_01	Entretien des haies localisées de manière pertinente	0,86 /ml / an
			LR_HGM_AIH2		CI4	Diagnostic d'exploitation	96 €/an
					LINEA_02	Entretien d'arbres isolés ou en alignements	17 € / arbre /an
Couvert d'intérêt faunistique	A128	HAB1- 2 : Planter des couverts favorables à l'avifaune	LR_HGM_CIF	Préserver la mosaïque paysagère	COUVERT07	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique et faunistique	450 €/ha/an
Culture	A093, A128, A080, A091, A133, A215, A224, A231, A255, A346, A379, A073, A084, A246, A338	ESP4- 1: Ne pas utiliser d'herbicide	LR_HGM_C1	Encourager les pratiques agricoles et pastorales respectueuses des ressources alimentaires des oiseaux	CI4	Diagnostic d'exploitation	96 €/an
					CI2	Formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires	90€/an/exploitation
					PHYTO01	Bilan annuel de la stratégie de production des cultures	Entre 20 et 150 €/ha/an
					PHYTO02	Absence de traitement herbicide	Entre 130 et 184 €/ha/an
		ESP4- 5: Réduire l'emploi des produits phytosanitaires	LR_HGM_C2		CI4	Diagnostic d'exploitation	96 €/an
					CI2	Formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires	90€/an/exploitation
					PHYTO01	Bilan annuel de la stratégie de production des cultures	Entre 20 et 150 €/ha/an
					PHYTO05	Réduction progressive des produits phytosanitaires de synthèse	Entre 100 et 157 €/ha/an
Culture pérenne	A093, A128, A080, A091, A133, A215, A224, A231, A255, A346, A379, A073, A084, A246, A338	ESP4- 4 : Entretenir mécaniquement l'inter-rang des cultures pérennes	LR_HGM_CP1	Encourager les pratiques agricoles et pastorales respectueuses des ressources alimentaires des oiseaux	CI4	Diagnostic d'exploitation	96 €/an
					CI2	Formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires	90€/an/exploitation
					PHYTO01	Bilan annuel de la stratégie de production des cultures	Entre 20 et 150 €/ha/an
					PHYTO10	Absence de traitement herbicide sur l'inter-rang en cultures pérennes	Entre 100 et 140 €/ha/an
		HAB1- 2 : Planter des couverts favorables à l'avifaune	LR_HGM_CP2		CI4	Diagnostic d'exploitation	96 €/an
					SOCLE01	Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76 €/ha/an
					HERB01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17 €/ha/an
					COUVER03	Enherbement sous culture ligneuse	76 €/ha/an

Couvert	Espèces visées	Mesure Docob	Code de la MAEt	Objectif	EU	Intitulé engagement unitaire	Montant
Milieu pâturé	A077, A093, A128, A080, A091, A133, A215, A224, A231, A255, A346, A379, A073, A084, A246, A338	OUV 2 : Restaurer des milieux en voie de fermeture et maintenir l'ouverture	LR_HGM_MP	Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés	SOCLEH02	Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives	76 €/ha/an
					HERB01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17 €/ha/an
					HERB09	Gestion pastorale	53€/ha/an
					OUVERT02	Maintien de l'ouverture par élimination des rejets	288€/ha/an
Prairie	A077, A093, A128, A080, A091, A133, A215, A224, A231, A255, A346, A379, A073, A084, A246, A338	OUV 1 : Gérer les milieux ouverts	LR_HGM_P1	Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés	SOCLEH02	Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives	76 €/ha/an
					HERB01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17 €/ha/an
		OUV 2 : Restaurer des milieux en voie de fermeture et maintenir l'ouverture	LR_HGM_P2		HERB09	Gestion pastorale	53€/ha/an
					OUVERT01	Ouverture d'un milieu en déprise	219€/ha/an
Surface en herbe	A084, A128	ESP1-2 : Mettre en défens des nids ou zones de nidification	LR_HGM_SH1	Réduire les causes de mortalité des oiseaux ou de leurs proies	CI4	Diagnostic d'exploitation	96 €/an
					MILIEU01	Mise en défens temporaire de milieux remarquables	41 €/ha/an
					SOCLEH01	Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76 €/ha/an
	A128, A133, A084	ESP2- 3 : Retarder la fauche dans les prairies	LR_HGM_SH2	Préserver les zones de nidification et améliorer leur nombre et leur qualité	CI4	Diagnostic d'exploitation	96 €/an
					MILIEU01	Mise en défens temporaire de milieux remarquables	41 €/ha/an
					HERB06	Retard de fauche sur prairies et habitats	179 €/ha/an
Toutes cultures	A093, A128, A080, A091, A133, A215, A224, A231, A255, A346, A379, A073, A084, A246, A338	ESP4- 3 : S'engager dans l'agriculture biologique et conserver ces pratiques	LR_HGM_TC1	Encourager les pratiques agricoles et pastorales respectueuses des ressources alimentaires des oiseaux	CI2	Formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires	90€/an/exploitation
					BIOCONV	Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire	Entre 100 et 900€/ha/an
			LR_HGM_TC2		CI2	Formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires	90€/an/exploitation
					BIOMAINT	Maintien de l'agriculture en territoire à problématique phytosanitaire	De 80 à 590 €/ha/an

Figure 27 : Les MAEt proposées

2. Contrat Natura 2000

Les contrats Natura 2000 :

- Permettent de réaliser des mesures à but non lucratifs, mais les contrats sont rémunérés.
- Sont signés sur des parcelles non agricoles comprises dans le site Natura 2000.
- Sont de 2 types :
 - Contrats forestiers pour les forêts et milieux boisés ; le financement de ces contrats est national (Etat, collectivité territoriale et organisme public) et européen (FEADER) au titre de la mesure 227 du Programme de développement rural hexagonal (PDRH).
 - Contrats non agricole – non forestier ; le financement de ces contrats est également national et européen (FEADER) mais cette fois, au titre de la mesure 323B du PDRH.

11 contrats forestiers différents et 15 contrats non agricole-non forestier sont proposés dans le plan d'action des Hautes Garrigues.

3. Animation

D'autres mesures ne sont pas finançables par des contrats Natura 2000 ou des MAEt.

- **Les mesures d'animation du Docob** consiste principalement à coordonner et suivre la mise en œuvre du plan de gestion, à faciliter l'adhésion des acteurs du territoire et à animer des réunions.
- **Les mesures administratives et réglementaires** s'appuient sur des outils existants dans un cadre réglementaire ou administratif : mise en cohérence avec les SCOT et PLU, création d'un arrêté municipal, d'une réserve naturelle ou d'un APPB...
- **Les mesures foncières** permettent de signer des conventions avec les propriétaires et gestionnaires ou de créer des zones de préemption si cela semble nécessaire.
- **Les mesures de suivi et d'amélioration des connaissances** permettent de réaliser des études complémentaires, de mettre en place des indicateurs permettant d'évaluer la mise en œuvre du docob ou l'expérimentation de nouvelles mesures.
- **Les mesures de communication et de sensibilisation** s'appuient sur des outils précis pour toucher des publics variés (scolaires, professionnels...).

Code du contrat forestier	Nom du contrat	Espèces visées	Objectif (mesure)	Montant
F227 01	Création ou rétablissement de clairières ou de landes	A080, A215, A224, A072, A073, A338	Préserver les milieux forestiers favorables à l'avifaune (HAB2-2)	Sur devis
F227 02	Création ou rétablissement de mares forestières	A080, A215, A224, A072, A073, A338	Préserver les milieux forestiers favorables à l'avifaune (HAB2-2)	Sur devis
F227 03	Mise en œuvre de régénérations dirigées	A080, A215, A224, A072, A073, A338	Préserver les milieux forestiers favorables à l'avifaune (HAB2-1)	Sur devis
F227 05	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	Toutes	Préserver les milieux forestiers favorables à l'avifaune (HAB2-1 et HAB2-2)	Sur devis
F227 06	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné d'embâcles	Toutes	Préserver les milieux forestiers favorables à l'avifaune (HAB2-3)	Sur devis
F227 08	Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques	A080, A215, A224, A072, A073, A338	Préserver les milieux forestiers favorables à l'avifaune (HAB2-2)	Sur devis
F227 09	Prise en charge de certains surcouts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes	Toutes	Préserver les zones de nidification et améliorer leur nombre et leur qualité (ESP2-1)	Sur devis
F227 10	Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire	Toutes	Réduire les causes de mortalité des oiseaux ou de leurs proies (ESP1-2)	3 000 € / barrière ; 15 €/m de clôture
F227 12	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Toutes	Préserver les milieux forestiers favorables à l'avifaune (HAB2-1)	400 €/ha et sur devis
F227 14	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	Toutes	Préserver les zones de nidification et améliorer leur nombre et leur Qualité (ESP2-1)	1 100 €/support en bois
F227 15	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	A080, A215, A224, A072, A073, A338	Préserver les milieux forestiers favorables à l'avifaune (HAB2-1)	Sur devis

Figure 28 : Les contrats forestiers proposés

Code du contrat	Nom du contrat	Espèces visées	Objectif (mesure)	Montant
A323 01P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage	A077, A093, A128, A080, A091, A133, A215, A224, A231, A255, A346, A379, A073, A084, A246, A338, A229	Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés (OUV2) ; préserver les milieux forestiers favorables à l'avifaune (HAB2-3)	32 700 €/ha et sur devis
A323 02P	Restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé	A077, A093, A128, A080, A091, A133, A215, A224, A231, A255, A346, A379, A073, A084, A246, A338	Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés (OUV1 et OUV2)	150 €/ha
A323 03P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique		Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés (OUV1)	Sur devis
A323 03R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique		Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés (OUV1)	400 €/ha/an
A323 04R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts		Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés (OUV1)	700 €/ha/an
A323 05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger		Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés (OUV1 et OUV2)	1 500 €/ha/an
A323 06P	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	A080, A091, A133, A215, A224, A231, A072, A073, A084, A103, A215, A246, A338	Préserver la mosaïque paysagère (HAB1-1)	Sur devis
A323 06R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés ou de bosquets		Préserver la mosaïque paysagère (HAB1-1)	Sur devis
A323 11P	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles		Préserver la mosaïque paysagère (HAB1-1)	2 500 €/ha
A323 11R	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles		Préserver la mosaïque paysagère (HAB1-1)	8 €/ml
A323 23P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	A093, A128, A079, A091, A090, A215, A072, A084, A103, A073	Réduire les causes de mortalité des oiseaux ou de leurs proies (ESP1-1) et Créer et entretenir des aménagements visant à augmenter les disponibilités alimentaires pour les oiseaux (ESP3-1 et ESP3-2)	20 000 € / km pour ESP1-1 et entre 1 000 et 6 000 €/aménagement pour ESP3
A323 24P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Toutes	Réduire les causes de mortalité des oiseaux ou de leurs proies (ESP1-2) et Préserver les zones de nidification et améliorer leur nombre et leur qualité (ESP2-1)	3 000 € / barrière ou 15 € par mètre de clôture pour ESP1-2, 300 € pour ESP2-2 et sur devis
A32325P	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	A093, A128, A079, A091, A090, A215, A072, A084, A103, A073	Réduire les causes de mortalité des oiseaux ou de leurs proies (ESP1-1) et Préserver les zones de nidification et améliorer leur nombre et leur qualité (ESP2-1)	20 000 € / km pour ESP1-1 et sur devis
A323 26P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Toutes	Préserver les zones de nidification et améliorer leur nombre et leur qualité (ESP2-1)	1 100 €/support en bois
A323 27P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	A093	Réduire les causes de mortalité des oiseaux ou de leurs proies (ESP1-3)	Sur devis

Figure 29 : Les contrats ni forestiers – ni agricoles proposés

Mesures	Priorité	Temps animation (5 ans)	Autre frais	TOTAL : coût animation (200 € /jour) + frais
AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ESPECES D'OISEAUX ET REDUIRE LES PERTES D'INDIVIDUS (ESP)				
Protéger des maladies les oiseaux ou leurs proies (ESP1-3)		5		1 000
Réduire les dérangements au niveau des sites de nidification par un travail de communication (ESP2-1)		15		3 000
Protéger un espace naturel majeur pour la conservation d'une espèce (maitrise foncière, outils réglementaires...) (ESP2-3)		5		1 000
Raisonner l'utilisation des vermifuges (ESP4-2)		10		2 000
INFORMER, COMMUNIQUER ET SENSIBILISER AUX ENJEUX DU SITE (COM)				
Sensibiliser et former les professionnels, fédérations et tous les autres acteurs du territoire à la prise en compte de l'avifaune dans le cadre de leurs activités (COM1-1)		12	2 450	4 850
Mettre en cohérence les enjeux du site avec les politiques publiques et autres sites Natura 2000 (COM1-2)		60		12 000
Porter à connaissance les enjeux du site dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 (COM1-3)		60		12 000
Sensibiliser le grand public et différents groupes d'acteurs à l'avifaune et à sa préservation (COM1-4)		45		9 000
Animer des groupes de travail thématiques sur des thématiques précises (COM2-1)		9		1 800
Renforcer une vigilance et une veille des espaces naturels par une présence de terrain (COM2-2)		40		8 000
Communiquer en réalisant des lettres d'information et autres documents de communication et en utilisant Internet (COM3)		18	7 800	11 400
AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LE SITE ET LES ESPECES CONCERNEES (ETUD)				
Définir les domaines vitaux de certaines espèces (ETUD1-1)		20	19 700	23 700
Préciser les effectifs, les habitats et la répartition du Bruant Ortolan et du Pipit rousseline (ETUD1-2)		2	3 920	4 320
Acquérir des connaissances complémentaires sur les sites de reproduction et les territoires de chasse du Busard cendré et du Faucon pèlerin (ETUD1-3)		2	2 350	2 750
Assurer le suivi ou participer au suivi des espèces prioritaires (ETUD1-4)		5		1 000
Compléter l'inventaire des sites de reproduction de la Bondrée apivore, du Circaète Jean le Blanc et du Grand-duc d'Europe (ETUD1-5)		2	3 920	4 320
Définir les secteurs où le risque de mortalité par électrocution est le plus important (ETUD2-1)		2		400
Etudier les impacts potentiels de certaines activités (géocaching...) sur les conditions de vie des espèces (ETUD2-2)		5		1 000
Effectuer une veille sur les projets d'aménagements susceptibles d'artificialiser le milieu, de perturber les espèces d'oiseaux ou de modifier leurs habitats (ETUD2-3)		5		1 000
ANIMER ET METTRE EN ŒUVRE LE DOCOB (ANIM)				
Mettre en œuvre le Docob (ANIM1)		217		54 200
Evaluer et effectuer la mise à jour du Docob (ANIM2)		55		11 000
TOTAL		594	40 140	158 940 €

Figure 30 : Les mesures liées à l'animation

4. Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 :

- N'est pas rémunérée car les engagements ne nécessitent pas de la part du signataire un investissement susceptible d'entraîner des coûts importants.
- Peut être signée par toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels.
- Est constitué d'engagements et de recommandations.

La charte Natura 2000 est un volume indépendant du Docob qui a été réalisée en concertation pendant les groupes de travail.